



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE NONANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 12 octobre 2021

<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	11
<i>Présents :</i>	8
<i>Votants :</i>	11

L'an 2021, le dix-neuf du mois d'octobre, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Sébastien BÉRARD, Maire.

Étaient présents

M. BÉRARD Sébastien, Maire

M. MARTINET Olivier, Adjoint au Maire

Mme BATTU Barbara, Mme JAMES Anaïs, M. PACARY Jean-Christophe, M. JOURDAN Ludovic, , M. CHEVANCE Jean-Luc, M. TOUTAIN Frédéric

Étaient absents

M. LECONTE Stéphane (pouvoir à M. MARTINET Olivier)

Mme JAKUBOWSKI Brigitte (pouvoir à Mme JAMES Anaïs)

M. COLIAUX Roger (pouvoir M. BÉRARD Sébastien)

Secrétaire de séance : M. TOUTAIN Frédéric

Approbation du précédent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---------------|---|
| DCM 2021 – 43 | ➔ Bayeux Intercom Rapport 2020 prix et qualité service « Eau potable » |
| DCM 2021 – 44 | ➔ Bayeux Intercom Rapport 2020 prix et qualité service « Assainissement » |

DCM 2021 / 43

BAYEUX INTERCOM - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « EAU POTABLE»

Par délibération du 23 septembre 2021, Bayeux Intercom a émis un avis favorable concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » – Année 2020.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à un EPCI ayant la compétence Eau Potable est destinataire du rapport annuel établi par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2020 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 23 septembre 2021.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

DECIDE :

- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2020 par Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par délibération du 23 septembre 2021, Bayeux Intercom a émis un avis favorable concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2020.

Ce rapport reprend l'activité du service pour l'exercice 2020 sur l'ensemble du territoire. Toutes les communes sont gérées en régie à l'exception de la commune de Saint-Côme-de-Fresné qui est en délégation de service public pour l'assainissement collectif.

Il est également précisé que l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI ayant la compétence « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » est destinataire du rapport annuel établi par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » pour l'année 2020 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 23 septembre 2021.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

DECIDE :

- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2020 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

BAYEUX INTERCOM

- **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations)** : cette compétence auparavant gérée par l'État a été déléguée aux intercommunalités. Il revient donc à ces dernières de financer cette compétence, via une nouvelle taxe. Les intercommunalités de Bayeux Intercom, Omaha Isigny et Seulles Terre et Mer s'associent pour mutualiser les services qui seront créés. Le coût final par foyer sera connu courant 2022.

DEFENSE INCENDIE :

Rémi François, vice-président en charge de l'eau potable, la défense incendie et l'assainissement, est venu à Nonant pour étudier la possibilité d'installer une défense incendie à La Neuville. Les travaux de cette défense débuteront le 4 avril 2022.

URBANISME

« Le Clos des Pommiers », futur lotissement le long de la route de Tilly-sur-Seulles et à cheval sur les communes de Nonant et Ellon, verra ses espaces verts entretenus par la commune de Nonant, en contrepartie de l'accueil à l'école de Nonant des enfants résidents. La commune d'Ellon a pris une délibération allant dans ce sens, tout comme la commune de Nonant lors de la réunion du 14/09/2021.

SALLE DES FETES

La salle Georges Guillot est louée à un organisme de formation professionnelle pour 18 semaines, qui formera des seniors. Le besoin d'accès internet a entraîné la commande de la fibre pour la salle des fêtes et la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le mur de l'enceinte de l'église sera réparé pendant la deuxième semaine de novembre.

Le SDEC changera le lampadaire abîmé au même endroit.

Sauf changement dans la situation sanitaire, la cérémonie du 11 novembre pourra se tenir sans contraintes autres que la présentation d'un pass sanitaire à l'entrée de la salle des fêtes.

Le remplacement des ardoises dégradées au lavoir sera en partie pris en charge par l'assurance de la commune.

Fin de séance 21h

Approbation séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2021

M. BÉRARD Sébastien, Maire	
M. MARTINET Olivier, Adjoint au Maire	
Mme JAKUBOWSKI Brigitte, Adjoint au Maire	
M. LECONTE Stéphane, Adjoint au Maire	
Mme BATTU Barbara	
Mme JAMES Anaïs	
M. PACARY Jean-Christophe	
M. JOURDAN Ludovic	
M. COLIAUX Roger	
M. CHEVANCE Jean-Luc,	
M. TOUTAIN Frédéric	